

Solidaire

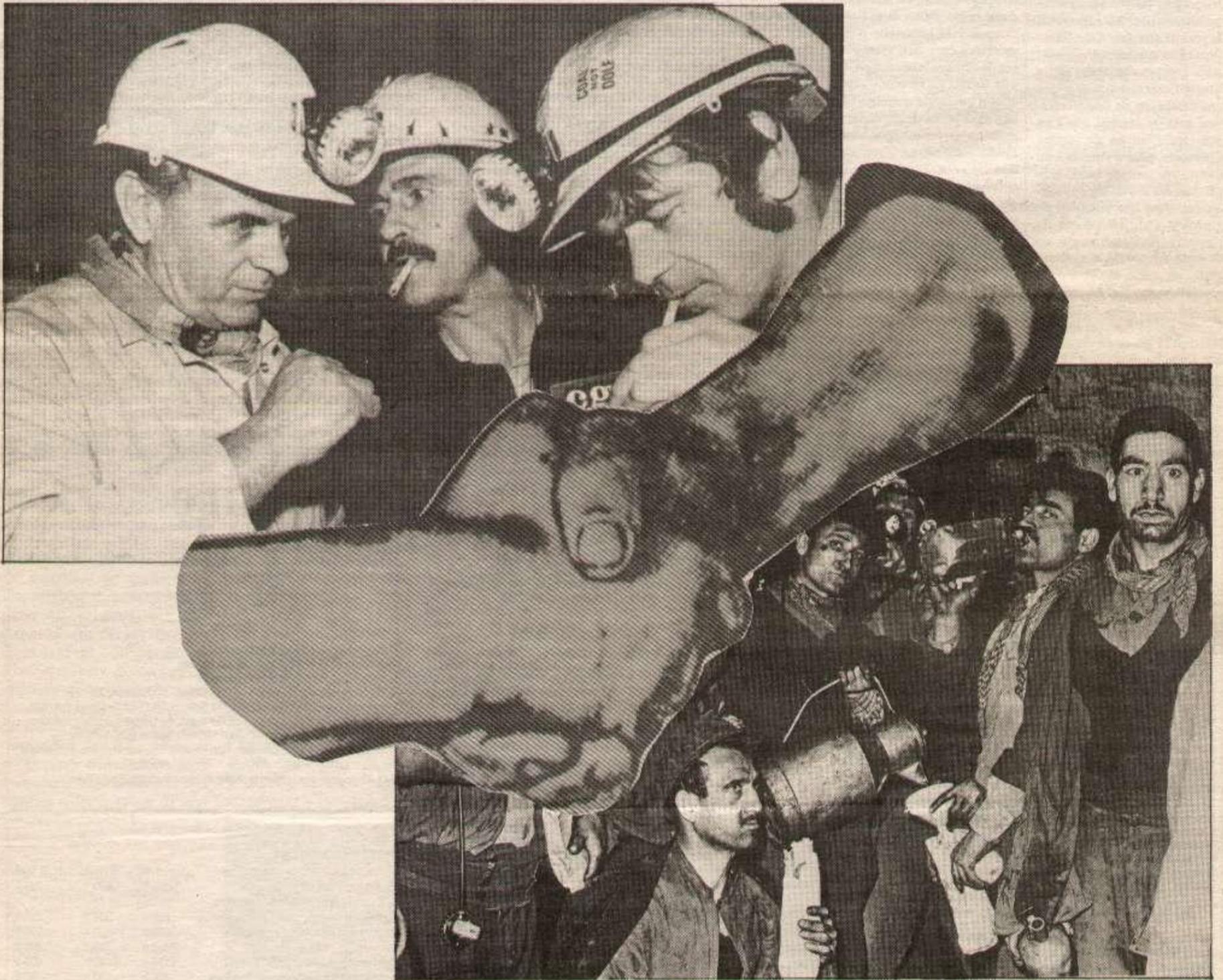
★ Hebdomadaire du Parti du Travail de Belgique - PTB

Rédaction : Bd. M.Lemonnier 171/10, 1000 Bruxelles ☎ 02/513.66.26
N°2 (772) 8 janvier 1992, 21 année. 30 fr. ● Dépôt Bruxelles X



Un document de la Commission «antiracisme» du PTB

L'intégration par l'unité des travailleurs et l'égalité des droits



*Premier anniversaire du déclenchement de la guerre du Golfe
Dimanche 19 janvier, à 14 heures - Tours WTC, gare du Nord, Bruxelles*

Manifestation nationale

**Non au «nouvel ordre mondial» de Bush
Non au génocide du peuple irakien**

A l'appel de la Coordination de Soutien aux Peuples du Tiers Monde

Résolution de la commission antiraciste du PTB

L'intégration par l'unité des travailleurs et l'égalité des droits

Au lendemain des élections du 24 novembre, la volonté de lutter contre le racisme s'est manifestée avec force dans tous les milieux. La progression des idées racistes, qui s'est exprimée de manière indubitable dans le demi-million de voix pour le Vlaams Blok, le Front national et Agir, est le résultat de la campagne raciste qui a pris un nouvel essor avec la fermeture des frontières en 1974. Sous l'aiguillon de l'extrême droite, tous les partis gouvernementaux ont contribué à la propagation du racisme. Depuis 1974, on a assisté à un recul politique de la part du mouvement antiraciste. La grande majorité de celui-ci appelle aujourd'hui à soutenir la politique d'intégration élaborée à la demande du gouvernement sortant par la Commissariat royal à la politique des immigrés (CRPI). Pour le Parti du Travail de Belgique, l'intégration se réalise dans la lutte commune des travailleurs belges et immigrés contre le capitalisme et l'impérialisme.

Dès le début de la crise des années 70, la bourgeoisie a lancé une grande campagne idéologique contre les concepts de lutte de classe, d'alternative anticapitaliste révolutionnaire. Cette offensive a abouti au renversement des régimes appartenant au camp socialiste et à l'anéantissement des idéaux communistes en URSS et dans le bloc de l'Est. Cette campagne a eu son influence dans la lutte antiraciste: l'accent mis sur la solidarité de classe entre travailleurs belges et immigrés, l'unité d'intérêt de la classe ouvrière des pays capitalistes avec les peu-

ples du tiers monde et la conquête des droits démocratiques pour renforcer la lutte a progressivement disparu. Ces mots d'ordre ont été remplacés par d'autres revendiquant le «droit à la différence», le «respect des minorités ethniques», la «diversité des cultures nationales», etc. Cette évolution a abouti à des revendications réclamant la tolérance et la démocratie vis-à-vis de ces minorités. La bourgeoisie et l'extrême droite ont retenu et propagé la différence, l'ethnie, le nationalisme, la tolérance et la démocratie pour les idées les plus réactionnaires.

Qu'est-ce que le racisme? D'où vient-il ?

Le racisme est un courant d'idées fausses, sans bases scientifiques, qui établit une hiérarchie entre des groupes de population. La définition de ces groupes ainsi que leur place dans la hiérarchie s'appuient selon les cas sur des critères biologiques, intellectuels, moraux, culturels. Cette hiérarchie justifie le pillage et les agressions contre le tiers monde, la discrimination entre les travailleurs, le maintien des privilèges d'une minorité. Le racisme apparaît dans l'histoire dès que la société se divise en classes sociales opposées. Mais la naissance de la bourgeoisie et sa politique de conquêtes donnent au racisme sa dimension internationale.

Conquêtes et esclavage

«Le progrès technologique du 15ème et du 16ème siècle donne naissance à un marché local de biens artisanaux et à une bourgeoisie citadine, ainsi qu'aux conquêtes expansionnistes qui préludent à l'avènement d'un marché mondial. Alors que vers 1500, différentes cultures ont atteint un niveau technique, économique et social pratiquement égal, le développement capitaliste naissant en Europe occidentale et en Europe centrale annonce de nouveaux rapports mondiaux. L'accumulation du capital s'opère d'une manière violente, par la conquête de richesses et de marchés coloniaux, par le commerce d'esclaves, par le pillage de l'or et de l'argent, par l'expulsion et l'extermination des populations locales, par l'exploitation du travail des esclaves dans les mines d'or et les plantations de coton» (1).
L'essor du capitalisme à cette époque repose

essentiellement sur le commerce international. Les populations des terres conquises sont massacrées. En Afrique, elles sont réduites en esclavage et vendues comme marchandises pour le marché mondial. «Celle marchandise de nègres est à fort bon compte. Un nègre pièce d'Inde, comme on les nomme, depuis 18 jusqu'à 30 ans, ne revenait autrefois en Guinée qu'à 28 ou 30 livres, en marchandises propres au pays, qui sont des ferrailles, des eaux-de-vie, poudres, etc. Depuis la concurrence en a fait hausser le prix» (2). A cette étape du développement capitaliste, correspondent les théories racistes les plus primaires. «Les Espagnols donnaient pour excuse des mauvais traitements infligés aux originaires d'Amérique et des Antilles le fait que ceux-ci n'étaient pas des descendants d'Adam et Eve» (3).

Colonisation

Au dix-neuvième siècle, la concentration de la production des grandes nations capitalistes permet l'apparition de monopoles, qui cherchent à l'étranger de nouveaux marchés. La conquête des nouvelles colonies et le partage du monde entre les grandes puissances industrielles produisent un nouveau rapport avec les peuples des nations colonisées. L'esclavage est progressivement aboli, les populations locales sont soumises à la colonisation. «Non suffisamment sauvage pour disparaître sous l'invasion européenne comme les êtres de race absolument inférieures, l'Annamite (le Vietnamiens) n'a pas non plus l'énergie, dont, ailleurs, avant de céder, les autochtones au sang pur s'inspi-

rent pour d'inutiles mais héroïques résistances. Aussi, familier des servitudes, se courbe-t-il déjà sous notre domination et se multiplie-t-il à notre ombre» (4).

Migrations de travailleurs

Au dix-neuvième siècle, l'émigration a surtout lieu à partir de l'Europe vers les Etats-Unis, l'Amérique latine, l'Australie. Le début du vingtième siècle connaît l'avènement de l'impérialisme, caractérisé par la domination des monopoles et du capital financier et le partage complet de la planète entre les grands pays capitalistes. Apparaît alors un phénomène nouveau, la migration des travailleurs vers les pays impérialistes, basé sur le développement inégal des régions. «Parmi les caractéristiques (de l'impérialisme), il faut mentionner la diminution de l'émigration en provenance des pays impérialistes et l'accroissement de l'immigration, vers ces pays, d'ouvriers venus des pays les plus arriérés, où les salaires sont plus bas. L'émigration anglaise, remarque Hobson, tombe à partir de 1884; elle atteignait cette année-là 242.000 personnes, et 169.000 en 1900. L'émigration allemande atteint son maximum entre 1881 et 1890:

1.453.000 émigrants; au cours des deux dizaines d'années suivantes, elle tomba respectivement à 554.000 et 341.000 pendant qu'augmentait le nombre d'ouvriers venus en Allemagne d'Autriche, d'Italie, de Russie, etc. D'après le recensement de 1907, il y avait en Allemagne 1.342.294 étrangers, dont 440.800 ouvriers industriels et 257.329 travailleurs agricoles. En France, les travailleurs de l'industrie minière sont en grande partie des étrangers: Polonais, Italiens, Espagnols. Aux Etats-Unis, les immigrants de l'Europe orientale et méridionale occupent les emplois les plus mal payés, tandis que les ouvriers américains fournissent la proportion la plus forte de contremaîtres et d'ouvriers exécutant les travaux les mieux rétribués. L'impérialisme tend à créer, également parmi les ouvriers, des catégories privilégiées et à les détacher de la grande masse du prolétariat» (5).

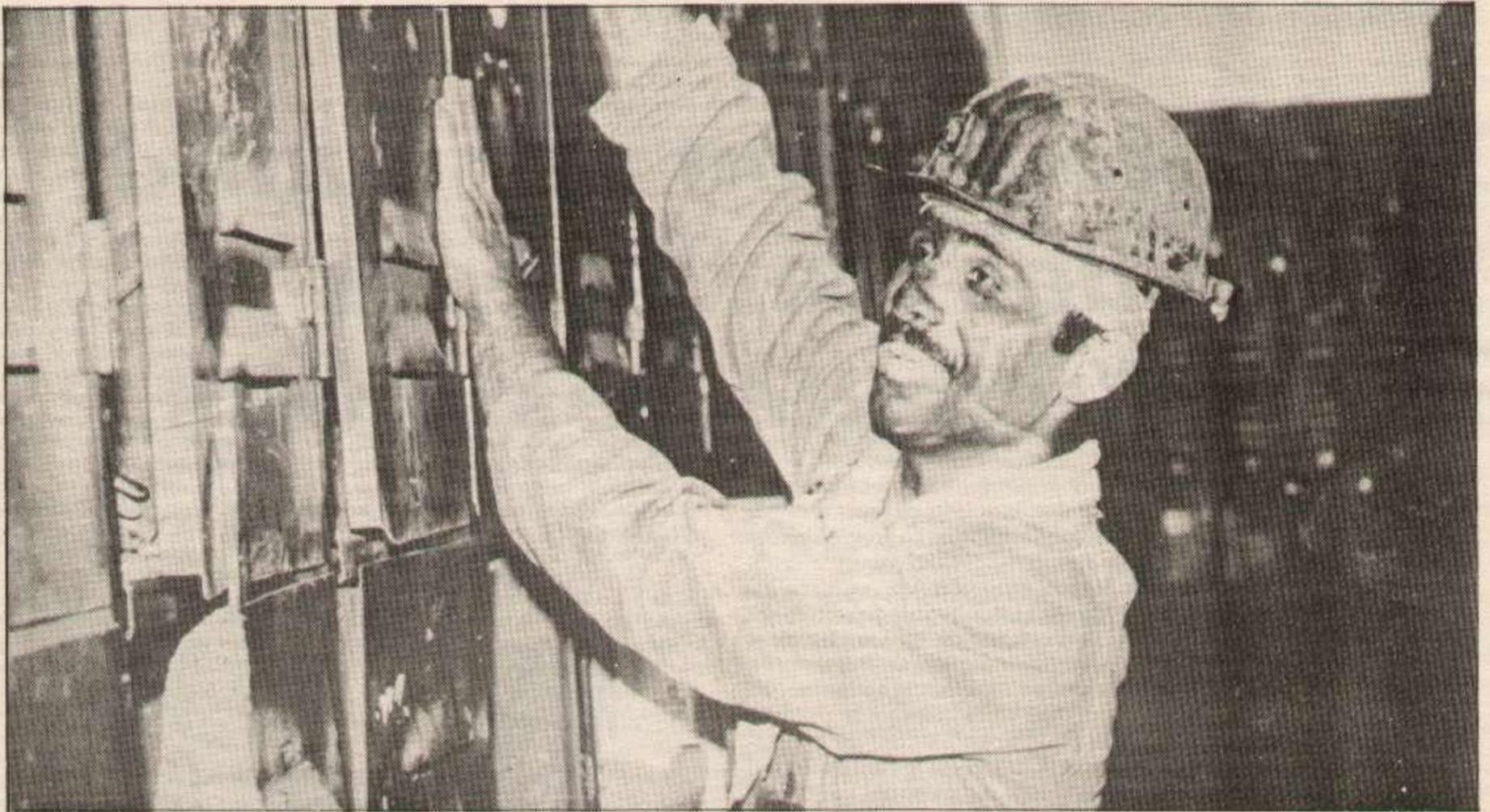
Le racisme prend ainsi sa forme moderne: une idéologie qui justifie les différences de traitements au sein de la classe ouvrière et la divise. Le racisme essaie d'attirer une couche avantagée de travailleurs sur les positions des monopoles impérialistes, c'est-à-dire favorables au soutien à la politique coloniale et néo-coloniale.

Le racisme anti-immigré

Le capitalisme se développe dans une succession de périodes de croissance débouchant sur des crises violentes et destructrices. L'histoire du racisme moderne est inséparable de ces cycles.

Pendant toute la durée de la formation des nations capitalistes, les migrations des travailleurs n'ont fait l'objet d'aucune réglementation. Le développement continu et inégal du capitalisme exigeait un échange de





main-d'oeuvre entre nations capitalistes; l'émigration agissait comme soupape pour la misère des régions arriérées vers les régions en développement rapide. En plus, elle permettait d'approvisionner les pays capitalistes continuellement en main-d'oeuvre. Les migrations du début du XXème siècle sont essentiellement des migrations de salariés peu ou pas qualifiés.

C'est la crise des années trente qui fait apparaître les premières mesures réglementant l'immigration des travailleurs. En Belgique, l'Arrêté royal du 14 août 1930 introduit la carte d'identité spéciale pour étrangers (jusqu'alors, la carte d'identité, imposée pendant l'occupation allemande entre 1914 et 1918, était la même pour Belges et étrangers). L'Arrêté royal du 31 mars 1936 instaure le permis de travail, auquel est lié le permis de séjour. La notion de séjour illégal est officialisée en septembre 1939 (6). Sur le plan intérieur, le racisme sert, avant tout, à définir les conditions discriminatoires dans lesquelles le travailleur salarié immigré pourra vendre sa force de travail. Sur le plan extérieur, le racisme prépare les masses aux guerres d'agression que la crise profonde rend inévitables.

Antisémitisme et antibolchevisme

Dans les années trente, l'antisémitisme soutient la lutte contre le communisme, présenté comme une invention des Juifs. Il justifie les plans d'agression de l'Allemagne pour la conquête de nouvelles terres en Europe, principalement en Europe orientale (racisme antisémite et antislave) et pour l'anéantissement du premier Etat socialiste, l'URSS. «La lutte contre la bolchevisation mondiale juive exige une attitude vis-à-vis de la Russie soviétique. Il ne faut pas oublier que le Juif international qui exerce actuel-

lement une domination absolue sur la Russie voit dans l'Allemagne un Etat voué au même sort. Le danger auquel la Russie a succombé menacera toujours l'Allemagne. Si nous parlons aujourd'hui de nouvelles terres en Europe, nous ne saurions penser d'abord qu'à la Russie» (7).

Encouragement de l'immigration

Après la deuxième guerre mondiale, le système capitaliste se restructure sous la direction des Etats-Unis. L'économie mondiale est en pleine expansion. La relance des charbonnages, l'extension du travail à la chaîne dans la métallurgie, entre autres, entraîne un besoin important de main-d'oeuvre peu qualifiée. On fait appel massivement à l'immigration. En 1954, 54,2% des ouvriers étrangers en Belgique sont occupés dans les industries extractives, pour 15,4% dans les industries manufacturières, 7,1% dans l'hôtellerie et 3,8% dans le bâtiment. En 1981, ces pourcentages sont respectivement de 20,4 (mines), 26,2 (industries), 11,8 (hôtels) et 12,9 (construction) (8).

A partir de 1961, aux premiers pays d'émigration (Italie, après le départ des mines des prisonniers de guerre allemands, Grèce, Espagne, Portugal), s'ajoutent la Turquie et l'Afrique du Nord. Dans cette période d'essor économique, les patrons mènent une politique active de recrutement dans les pays d'émigration et engagent massivement des étrangers arrivés avec un visa de tourisme, en infraction flagrante à la loi de 36. «Rien qu'entre 1962 et 1966, on dénombre plus de 125.000 premiers permis de travail à l'immigration. La quasi-totalité d'entre eux étaient des régularisations» (9).

Fermeture des frontières et immigration clandestine

La crise structurelle qui s'ouvre au début des années 70 aboutit rapidement à l'arrêt de l'immigration. «En janvier 1974, le Conseil ministériel de coordination économique et sociale (CMCES) prenait la décision de bloquer temporairement les autorisations d'occupations sollicitées pour tout étranger ressortissant d'un Etat non membre de la CEE» (10). C'est à la même époque (octobre 75) que sera déposé le premier projet de loi sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers. Ce projet aboutira à la loi du 15 décembre 1980. A cette époque, les multinationales intensifient également la mise au travail sur place des populations du tiers monde. «Une deuxième vague d'investissements se développe dès le milieu des années septante (...). Les pays du tiers monde servent de refuge aux capitaux en quête de placement rentable. 25% des investissements étrangers directs s'achèment vers les pays en voie de développement. Ces investissements n'ont plus pour objectif principal le contrôle des marchés locaux (comme lors de la première vague), mais la production pour l'exportation» (11).

D'autre part, sur le marché intérieur du travail, la concurrence accrue entre les monopoles exige une flexibilité maximale dans l'organisation du travail. Cette flexibilité s'obtient tant par la modification de la journée ou de la semaine de travail que par la généralisation de la sous-traitance. Le maintien de la discrimination des travailleurs entre eux et sa justification par la propagation active du racisme restent donc une nécessité absolue dans la stratégie économique des monopoles. C'est aussi dans ce cadre qu'il faut analyser le maintien d'une immigration clandestine, qui permet d'augmenter la flexibilité salariale et du temps de travail: «La main d'oeuvre clandestine reste très appréciée des employeurs. Bon marché et

docile, elle est susceptible de s'adapter aux besoins de la production. Une enquête réalisée en France par le ministère du Travail dans le mois précédant leur régularisation en 1981 révéla ainsi que plus des trois quarts des travailleurs étrangers clandestins gagnaient moins de 4.000 francs par mois. (...) Fin 1983, la moitié des régularisés occupaient toujours le même emploi et ceux qui avaient changé d'emploi travaillaient toujours pour un revenu très modeste (plus de la moitié percevaient un salaire inférieur au SMIC) et dans des conditions toujours aussi difficiles» (12).

La politique d'intégration

Après les élections communales de 1988, le gouvernement a chargé le Commissariat royal à la politique des immigrés (CRPI) d'élaborer la conception et les mesures pratiques d'une politique d'intégration. La nécessité d'intégrer la masse des immigrés, en particulier la jeunesse, répond à des besoins économiques et au souci de prévenir des conflits sociaux. La conception du CRPI a été approuvée par la Conférence interministérielle et par le Parlement sortant. La majorité du mouvement antiraciste réclame aujourd'hui l'application par le gouvernement des mesures proposées par le CRPI. Permettent-elles effectivement de combattre le racisme? L'analyse des propositions ne peut mener qu'à une réponse négative à cette question. Les propositions du CRPI partent avant tout des besoins du patronat. «Après une période de gros investissements de rationalisation, au cours de laquelle des milliers d'emplois ont disparu, il semble à nouveau possible de réaliser des investissements d'extension et de relever les capacités de production. (...) Dans ces conditions, il faudra agir parcimonieusement en matière de potentiel de main-d'oeuvre et éviter que certaines réserves de main-d'oeuvre restent inoccupées. (...) Une politique d'immigration restrictive (ce que l'on a appelé l'arrêt de l'immigration) ne pourra être menée avec quelque succès que si les demandes sur le marché de l'emploi n'exercent pas une pression trop forte. Toutes les réserves d'emploi potentielles doivent dès lors être mobilisées à temps» (13).

Le rapport du CRPI constate que la demande en matière de main-d'oeuvre non ou peu qualifiée reste et restera élevée dans l'industrie; en même temps, on assiste à une

Adresses de contact du Parti du Travail de Belgique (PTB)

■ **Secrétariat national**, Bd M. Lemonnier 171, boîte 2, 1000 Bruxelles 02.5137760 ■ **Secrétariat national Rebelle**, Bd M. Lemonnier 171, boîte 11, 1000 Bruxelles 02.5131095. ■ **Anvers**, Mutsaertstraat 21, 2000 Antwerpen 03.2252893. ■ **Bruges**, Ezelsstraat 36, 8000 Brugge 050.334207 ■ **Bruxelles**, Bd M. Lemonnier 171 boîte 2, 1000 Bruxelles 02.5137760. ■ **Charleroi**, Rue de Montigny 83, 6000 Charleroi 071.324565. ■ **Courtrai**, Veldstraat 214, 8500 Kortrijk 056.217530. ■ **Deurne**, Sint-Rochusstraat 59, 2100 Deurne 03.3223027 ■ **Gand**, Zondernaamstraat 50, 9000 Gent 091.243901. ■ **Genk**, Keinkesstraat 5, bus 12, 3600 Genk 011.362890. ■ **Herstal**, Rue de l'Economie 34, 4040 Herstal 041.647333. ■ **Hoboken**, Oudestraat 37, 2660 Hoboken 03.8280243. ■ **Liège**, Chaussée des Prés 20, 4020 Liège 041.439700. ■ **Louvain**, Naamsestraat 178 boîte 4, 3000 Leuven. ■ **Malines**, Hanswyckstraat 64, 2800 Mechelen 015.420666. ■ **St-Niklaas**, Moerlandstraat 7, 9100 St-Niklaas 03.7771588. ■ **Seraing**, Rue Camille Lemonnier 112, 4100 Seraing 041.377041. ■ **Turnhout**, Patrijzenstraat 22, 2300 Geel 014.586724. ■ **Vilvorde**, Spiegelstraat 15, 1800 Vilvorde 02.2518869. ■ **Zelzate**, Groenplein 19, 9060 Zelzate. 091.449244.

élévation de la scolarisation et de la formation dans la population belge, ainsi qu'à un ralentissement démographique. Les préoccupations actuelles à l'égard des jeunes de la deuxième et de la troisième génération d'immigrés ne relèvent pas de la morale, mais bien d'un besoin économique bien précis. «La majorité des jeunes immigrés (14-24 ans) - tant les étrangers CEE que hors CEE - apparaissent sur le marché du travail avec un statut d'ouvrier. C'est le cas pour les trois quarts des jeunes hors CEE (76,9%). Ce n'est le cas que pour une minorité de jeunes Belges (46,4%). Les jeunes CEE (14-24 ans) connaîtraient cependant une certaine promotion: 29% travaillent sous un statut d'employé» (14). Le rapport constate que les enfants d'immigrés restent eux-mêmes des ouvriers. Dans la logique capitaliste de l'utilisation maximale de la force de travail, cela présente des inconvénients: «d'un point de vue de capital humain, cette évolution empêche une répartition optimale du potentiel de main-d'oeuvre, car, dans de nombreux cas, les bons travailleurs doivent se contenter d'emplois peu attirants» (14). La restructuration de l'économie capitaliste rend nécessaire à la fois le maintien d'une classe ouvrière peu qualifiée ainsi qu'une amélioration de la formation d'une grande quantité de travailleurs employés dans les services annexes. Dans le processus de production proprement dit, la part du travail intellectuel augmente et exige un personnel plus qualifié. La proportion d'enfants d'im-

migrés en âge scolaire augmente (15). Une bonne gestion capitaliste doit se préoccuper de la formation professionnelle de ces jeunes et assurer leur intégration dans le marché du travail.

«Il existe enfin une troisième raison pour laquelle l'emploi de et pour les immigrés est un domaine essentiel, à savoir: l'organisation harmonieuse de cette société. Et c'est là que se situe la tâche des pouvoirs publics» (16). Le rétablissement de la compétitivité des entreprises et de la position concurrentielle de la Belgique au niveau mondial nécessite un pacte social qui permet l'utilisation optimale du potentiel de main-d'oeuvre existant. Le consensus actuel des partis bourgeois contre l'extrême droite repose sur cette conception de la stratégie en temps de crise.

L'extrême droite s'oppose aux dépenses publiques qu'il faudra consacrer à la formation et à la scolarisation des jeunes immigrés. Elle soutient les solutions les plus radicales pour sortir de la crise: en France, le

Front national a voté, entre 1986 et 1988, une série de mesures telles que l'abaissement de l'impôt sur les sociétés, la possibilité occasionnelle de faire appel au travail de nuit pour les femmes, la simplification des mesures permettant de procéder à un licenciement, le renforcement du contrôle et des vérifications d'identité ainsi que l'accroissement des dépenses militaires.

de travail.

Le CRPI a aussi prévu la possibilité de faire appel à une nouvelle immigration en cas de besoins du patronat: «L'opportunité de faire venir des contingents de travailleurs étrangers dans des entreprises déterminées (notamment des monteurs et des soudeurs de nationalité portugaise, turque, hongroise, polonaise et yougoslave dans différents secteurs, et en particulier dans la métallurgie) doit faire l'objet d'un débat politique plus vaste» (18). La théorie des contingents n'est pas nouvelle: «Les Italiens: 77.000 de juin 1946 à décembre 1949. Leur recrutement s'effectue même par le biais de recruteurs professionnels; "Les charbonnages du Borinage veillent à ne recruter que du personnel intéressant et ensuite à le stabiliser» (19) Le contingent est doublement discriminatoire car ces travailleurs seront privés d'un droit du travail élémentaire en système bourgeois (à savoir pouvoir vendre sa force de travail librement: ils seront parqués et obligés de rester dans certains secteurs); d'autre part, la sélection envisagée est européenne (et de préférence, venue de l'Est, récemment conquis et pillé par les multinationales occidentales) et le tiers monde en est exclu.

Le logement

La discrimination envers les immigrés dans ce domaine est particulière dans le logement social. Que propose le CRPI? «Dans les habitations sociales, il faut viser à remplacer, là où ils sont clairement restrictifs, les seuils de tolérance qui sont parfois appliqués, par une attitude positive, par exemple en autorisant le même pourcentage d'immigrés que celui représenté dans la population globale, dans la commune ou le quartier. Inversement, il faut éviter strictement, bien entendu, qu'une telle remise en ordre, si elle est souhaitable, ne puisse jamais aboutir à une présence plus importante d'immigrés, ce qui ne serait dès lors pas justifiable» (20). On voit jusqu'à quelles absurdités peut mener une analyse vue sous l'angle des «minorités ethniques». En matière de logement social, il semble que la plus simple logique serait d'attribuer ces logements en fonction du revenu et de la composition de la famille. La seule constatation objective serait dès lors que le parc des logements sociaux est totalement insuffisant. A Bruxelles, d'après les chiffres de Charles Picqué, le logement social devrait loger les ménages ayant des

revenus imposables annuels allant de 250.000 à 675.000 francs, c'est-à-dire en réalité 54,9% de la population bruxelloise (sans compter les 13,8% qui gagnent moins de 250.000 francs!). Or Bruxelles dispose de 37.000 logements sociaux, soit 8,2% de l'ensemble des logements de la capitale (21)! La seule conclusion à tirer est la suivante: dans le logement comme ailleurs, il faut (ré)apprendre aux gens à raisonner en termes de classes, de revenus et de droits économiques et sociaux et à s'unir dans la lutte contre les riches. «Les recherches sur la répartition géographique des étrangers au niveau intra-urbain nous ont appris que leur répartition concentrée et la mauvaise qualité de leur habitat sont à mettre en relation avec leur position socio-professionnelle. En effet, celle-ci détermine le niveau de leurs revenus, qui à leur tour déterminent leurs possibilités de choix sur le marché du logement. Or la grande majorité des travailleurs immigrés appartient aux classes socio-professionnelles inférieures et a des revenus relativement bas» (22)

L'enseignement

Toutes les études récentes confirment que les retards scolaires et l'orientation vers le professionnel ou le techniques des jeunes immigrés sont essentiellement dus au fait qu'ils font partie de la classe ouvrière. Les autres facteurs (de langue ou de culture) sont tout à fait secondaires et tendent à disparaître, surtout pour les enfants nés ici (23). Pourtant, les propositions d'intégration mettent l'accent sur le culturel, la langue «d'origine», la «spécificité des classes hétérogènes sur le plan ethnique», etc. «Dans ces mêmes quartiers (à concentration), la norme idéale serait de 25 à 30% d'élèves allochtones par classe, une norme qui peut monter à 50% dans le cas d'enfants du sud de l'Europe. Ce but doit surtout être recherché dans l'enseignement fondamental. En ce qui concerne l'enseignement secondaire, une approche plus nuancée est nécessaire tenant compte de la structure spécifique de cet enseignement» (24). A nouveau, le critère de la nationalité est mis en avant, alors que le problème fondamental est que l'enseignement capitaliste assigne des limites bien précises à l'éducation des enfants des travailleurs. Quant aux mesures positives à l'égard des enfants d'immigrés, comme l'élargissement du choix des langues dans le secondaire, la mise à niveau des connaissances de base linguistiques et l'apprentissage des diverses cultures, on peut seulement constater que, dans l'enseignement professionnel, qu'il soit destiné aux enfants belges ou immigrés, il n'y a aucune place prévue ni pour un apprentissage sérieux du français (ou du flamand), encore moins de langues secondaires, ni pour la culture (quelle qu'elle soit...).

L'inégalité des droits renforce la division de la classe ouvrière

L'emploi

La discrimination légale la plus importante concernant l'emploi est le refus des étrangers dans les services publics. Que propose le CRPI? De déroger à la condition de nationalité pour «répondre à des besoins exceptionnels et temporaires en personnel, qu'il s'agisse soit de la mise en oeuvre d'actions limitées dans le temps, soit d'un surcroît extraordinaire de travail» et pour «accomplir des tâches auxiliaires et spécifiques» (17). Ces propositions ont été retenues

par la conférence interministérielle. Antiracisme? Pas du tout! Le gouvernement s'engage à réduire de façon drastique l'emploi dans les services publics, pour assainir les finances publiques. Cela entraînera des surcharges de travail extraordinaires pour les agents -belges- de ces services. La proposition d'engager -temporairement- des non-Belges pour faire face au surcroît de travail s'oppose à la lutte des agents des services publics pour le maintien de leur emploi et l'amélioration de leurs conditions de travail. Le maintien de la discrimination sert une fois de plus à faire pression sur les conditions



Solidaire

★ Hebdomadaire du Parti du Travail de Belgique - PTB ★

Gratuit

Abonnement à l'essai
Découpez ce bon et renvoyez-le à
Solidaire-Promotion, Bd Lemonnier 171/10
1000 Bruxelles

Nom:
Adresse:
Commune:
Age:
Entreprise/Ecole:

772

Désire recevoir gratuitement et sans engagement un abonnement d'essai à Solidaire (5 numéros)

Quelle stratégie antiraciste?

La stratégie des communistes face au racisme part du point de vue que l'immense majorité des travailleurs immigrés et de leurs enfants font partie intégrante de la classe ouvrière et de la masse des travailleurs.

La première condition démocratique pour pouvoir poser les problèmes et lutter en terme de classes sociales, est l'égalité juridique et formelle des citoyens dans l'Etat. Cette égalité juridique et formelle est uniquement donnée par la nationalité. C'est pourquoi le PTB revendique l'attribution automatique de la nationalité après cinq ans de séjour légal. Ceci réalise l'accomplissement d'un droit bourgeois élémentaire. Tant que cette condition n'est pas réalisée, l'unité de classe est freinée, la confusion règne entre critères nationaux et critères sociaux. La réalisation de cette revendication nécessite une rupture avec toutes les conceptions bourgeoises liées à la nationalité et sa réduction à un lien juridique formel entre les citoyens et l'Etat. Dans cette perspective, le PTB soutiendra, de toutes ses forces, l'initiative «Objectif 479.917».

Cette condition démocratique posée, la lutte contre le racisme passe inconditionnellement par une lutte pour l'unité de la classe ouvrière contre le grand capital et la solidarité entre cette lutte et les luttes des peuples du tiers monde contre l'impérialisme.

Pour réaliser l'unité de la classe ouvrière et des larges masses de travailleurs contre le capital, il est nécessaire de combattre systématiquement toute la démagogie relative aux immigrés et d'attirer inlassablement l'attention des travailleurs sur les véritables enjeux. Un exemple: le CRPI propose des cours de langue obligatoires pour les chômeurs immigrés de longue durée en tant que mesure d'intégration; les fascistes proposent de les renvoyer dans leurs pays. Mais le

véritable enjeu de l'affaire se trouve dans les propositions de Verhofstadt pour le prochain programme gouvernemental: «Lier le droit à l'allocation de chômage à l'acceptation de suivre des cours de formation. Un chômeur qui refuse deux fois toucherait moins que le minimum vital». Notez qu'ici, il s'agit de tout le monde, Belges et immigrés. La crise et l'unification européenne exigeront des mesures draconiennes: 100 milliards d'économies sur le dos des travailleurs chaque année! Les politiques les plus racistes et les plus discriminatoires à l'égard des immigrés ne permettraient jamais d'économiser une telle somme: c'est l'ensemble des ouvriers et des travailleurs qui seront attaqués! Les communistes doivent accomplir un travail infatigable d'information, de dénonciations concrètes de toutes les injustices du capitalisme et formuler des revendications qui unissent l'ensemble des travailleurs, belges et immigrés contre les capitalistes, les holdings, les multinationales. Ils doivent prendre la direction des luttes des travailleurs et y combattre toute forme de corporatisme, de chauvinisme, de nationalisme parce que toutes ces politiques ont pour objectif d'enchaîner une partie des travailleurs aux intérêts des patrons au détriment de la grande majorité des masses travailleuses.

Dans ces campagnes de lutte, il faut indiquer de façon concrète la solidarité d'intérêt entre les luttes ici et celles des masses surexploitées et opprimées du tiers monde. Le grand capital ne connaît pas les frontières, sauf quand il s'agit de les dresser entre les travailleurs. Les travailleurs ici doivent revendiquer le droit à l'accueil pour les réfugiés qui arrivent chez nous, pour construire une chaîne de solidarité concrète. Il faut promouvoir des initiatives simples, comme celle de l'accueil de réfugiés dans les familles à

Noël, organisée par l'asbl Frontières ouvertes, comme la collecte organisée dans les écoles pour soutenir la lutte des syndicalistes dans la forêt amazonienne. Quant aux travailleurs clandestins ou aux contingents à venir, la classe ouvrière doit les accueillir dans ses rangs comme une force supplémentaire dans la lutte contre le capital et exiger la régularisation immédiate de leur statut et l'égalité en matière de traitements et de conditions de travail. Pour mettre fin à la misère qui chasse ces immigrés de leur pays, il faut soutenir résolument les luttes de libération de ces peuples, première condition au développement.

Le développement de la lutte de classes suppose l'extension des libertés démocratiques. Ici aussi, il faut dénoncer systématiquement le renforcement du contrôle et de la répression à l'égard des immigrés comme autant de manoeuvres visant à supprimer les droits démocratiques de l'ensemble de la population.

Le PTB part de l'identité fondamentale d'intérêts entre les travailleurs de toutes origines au sein du système capitaliste et de la solidarité entre les luttes anticapitalistes de la classe ouvrière et les luttes anti-impérialistes des peuples du tiers monde. Les différences relatives à la langue, à la culture et à la religion doivent être abordées d'un point de vue démocratique. Le PTB soutient toutes les mesures positives qui permettent un rapprochement entre les travailleurs et les peuples dans la lutte commune.

Dans toutes les luttes, il faut réaliser l'unité sur pied d'égalité totale des travailleurs et des jeunes issus des différentes régions et des différentes nationalités. Cette unité est réalisée dans le Parti du Travail de Belgique et ses organisations de jeunesse: communistes de Flandre, de Wallonie et de Bruxelles, d'origine espagnole, turque, italienne ou marocaine, révolutionnaires venant du tiers monde se forment et travaillent ensemble sur

une base véritablement internationaliste.

- (1) Jo Cottenier et Kris Hertogen, Le temps travail pour nous, EPO, 1991, p. 137-138.
- (2) C.F. Gagnat de Laulnais, Guide du Commerce, Paris, 1764, p.338, cité dans Pierre Salmon, Le racisme devant l'histoire, Labor, 1990, p.69.
- (3) A. Burns, Le préjugé de race et de couleur, Paris, 1949, p.21, p.52.
- (4) J. Simon, Portraits coloniaux des Vietnamiens (1858-1914), p.231, cité dans Pierre Salmon, op. cit., p.85-86.
- (5) Lénine, L'impérialisme, stade suprême du capitalisme, Oeuvres complètes, tome 22, éditions de Moscou, 1960, p.305.
- (6) A. Martens, L. Walleyn, V. Hobin, G. Muelenaer, Diviser pour régner, EPO, 1983, p.43, 61 et 62.
- (7) Hitler, Mein Kampf, cité dans Solidaire 47, 1991, p.9.
- (8) André Nayer, Introduction aux statuts de l'étranger, Story Scientia, 1991, p.98-99.
- (9) A. Martens et alii, op. cit., p.48.
- (10) André Nayer, op. cit., p.96.
- (11) Jo Cottenier et Kris Hertogen, op. cit., p.147.
- (12) Isabelle Louviot, Migrations Est Ouest, Sud Nord, Hatier, 1991, p.51-52.
- (13) Commissariat royal à la politique des immigrés, Pour une cohabitation harmonieuse, mai 1990, volume III, p.137-138.
- (14) Idem, p.170.
- (15) Idem, p.139.
- (16) Idem, p.139.
- (17) Idem, volume I, p.14.
- (18) Idem, p.55.
- (19) André Nayer, p.93.
- (20) Commissariat royal à la politique des immigrés, L'intégration, une politique de longue haleine, novembre 1989, volume I, p.47.
- (21) Charles Picqué (à l'initiative de), Réussir Bruxelles, Labor, 1989, p.221.
- (22) Christian Kesteloot, La signification sociale de la répartition géographique des étrangers en Belgique.
- (23) Fabienne Brion et Andrea Rea, Les jeunes d'origine étrangère, Direction générale des Affaires Sociales, juin 1990, p.18.
- (24) Commissariat royal à la politique des immigrés, L'intégration, une politique de longue haleine, op. cit., p.49.

